



**HAL**  
open science

## Autre chose que des livres... : les entrées par le dépôt légal dans les collections de la BNU, p.27-32

Jérôme Schweitzer

► **To cite this version:**

Jérôme Schweitzer. Autre chose que des livres... : les entrées par le dépôt légal dans les collections de la BNU, p.27-32. La Revue de la BNU, 2018. hal-02189595

**HAL Id: hal-02189595**

**<https://hal.science/hal-02189595v1>**

Submitted on 19 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Autre chose que des livres... : les entrées par le dépôt légal dans les collections de la BNU**

Institué en France à partir de 1537, le dépôt légal est défini comme la mémoire du patrimoine culturel diffusé sur le territoire national. Sa collecte et sa conservation, d'abord centrées sur le livre, se sont étendues petit à petit à toutes les formes d'imprimées : cartes, gravures, partitions, etc., mais aussi à des documents qui ne sont pas des livres : enregistrements audio et vidéo, jeux vidéo, sites internet<sup>1</sup>. Dépositaire depuis ses origines du dépôt légal sous des périmètres qui ont pu évoluer au gré des années et des changements politiques<sup>2</sup>, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg participe à la constitution de ce patrimoine en prenant en charge le dépôt légal imprimeur des départements des Bas- et Haut-Rhin. Cette collecte systématique se concentre sur la documentation imprimée et, depuis peu, sur les sites internet. Elle peut parfois donner lieu à l'entrée dans les collections de la bibliothèque de documents qui ne sont pas des livres, mais qui n'en constituent pas moins une partie parfois étonnante ou inattendue de la mémoire collective de la production documentaire régionale.

Dès les origines de la Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek (l'ancêtre de la BNU) en 1871, l'établissement bénéficie du dépôt légal pour l'ensemble du nouveau Reichsland d'Alsace-Lorraine<sup>3</sup>. Il s'agit d'un apport important à la reconstitution des collections, qui lui confère le rôle de dépositaire de la « mémoire imprimée » de la région. Bien sûr, de très nombreux ouvrages « classiques » entrent par cette voie dans les fonds de la bibliothèque, mais c'est aussi de cette manière que d'autres imprimés plus inattendus ont pu faire leur entrée sur les rayonnages. Ainsi, en 1884, un jeu de domino<sup>4</sup> est entré au titre du dépôt légal dans les collections alsatiques. Edité par la maison Wiegner à Strasbourg, ce jeu permettait aux joueurs de reconstituer la carte du Reichsland en réunissant les différentes pièces du domino sur le plateau qui représente une carte de géographie physique du territoire créé une dizaine d'années plus tôt. Cette carte signale également les grandes villes, les chefs-lieux d'arrondissement et certaines localités. La règle du jeu bilingue, en allemand et en français, précise la visée didactique de l'objet en soulignant qu'après plusieurs parties, les joueurs pourront se passer de la carte pour reconstituer la région uniquement à l'aide des quelque 111 pièces. Moyen commode de lier amusement, géographie et contexte politique, cet objet assez modeste constitue aujourd'hui un témoignage intéressant et original de la manière dont les Alsaciens et les Mosellans ont pu être invités à prendre connaissance des frontières nouvelles de leur région devenue terre d'Empire.

---

<sup>1</sup> Voir aussi, à ce sujet, l'article de Denis Bruckmann p. ...

<sup>2</sup> Pendant la période allemande de 1871 à 1918, le dépôt légal a concerné les trois départements de ce qui constituait le « Reichsland Elsass-Lothringen », soit les actuels Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle. Depuis le retour à la France, le dépôt légal reçu à la BNU ne concerne plus que les deux départements alsaciens, les publications imprimées en Moselle étant déposées, comme toutes celles de la région lorraine, à la bibliothèque municipale de Nancy.

<sup>3</sup> Cf. *bibliothèques Strasbourg origines XXI<sup>e</sup> siècle* / sous la direction de Frédéric Barbier. – Paris : Éditions des Cendres ; Strasbourg : BNU, 2015, p. 195

<sup>4</sup> *Elsass-Lothringen. Domino-Spiel*, Strasbourg, Wiegner, 1884 (coll. BNU ; cote MR.70.169)

Plus proche de nous, la BNU est actuellement la seule bibliothèque universitaire à être également une bibliothèque de dépôt légal imprimeur, une collecte organisée en complément du dépôt légal éditeur pris en charge par la Bibliothèque nationale de France. Le dépôt légal imprimeur est assuré en partenariat avec la BnF par une vingtaine de bibliothèques à travers le pays. Ce double dépôt a pour objectif d'assurer une plus grande complétude de la collecte et d'éviter au maximum que des documents publiés en France puissent échapper à leur conservation par une institution. En application de cette législation, des documents inattendus sont entrés dans les collections de la BNU, notamment des jeux de société. Un exemple en est le *Jeu de l'œil*<sup>5</sup> édité par les Musées de Strasbourg et le Centre régional de documentation pédagogique d'Alsace (CRDP) en 2006. Il s'agit à nouveau d'un jeu à visée pédagogique invitant à explorer les collections des musées strasbourgeois. Le joueur dispose d'un pion à faire avancer sur un plateau inspiré du jeu de l'oie. Au cours de la partie, il doit répondre aux différentes questions posées par les acteurs des musées représentés sur les cartes à jouer : agents d'accueil, visiteurs, artistes ou conservateurs. Le déroulement du jeu invite à s'interroger non seulement sur les collections des musées, mais aussi sur les problématiques de conservation des œuvres, l'histoire de l'art, les méthodes employées par les artistes...

Dans la même catégorie d'objets insolites, signalons le jeu *Tous conteurs*<sup>6</sup>, entré dans les collections de la BNU en 2004. Au cours de la partie, le joueur est invité à rassembler petit à petit des cartes qui contiennent les éléments d'un récit ; est déclaré vainqueur celui qui parvient à créer un conte jugé cohérent à partir des différentes cartes collectées. Les joueurs peuvent s'appuyer sur un livret qui recense les personnages et les événements au cœur des principales légendes alsaciennes. Autre exemple dans la même catégorie : *Parcours de santé*<sup>7</sup>, un jeu éducatif destiné aux élèves des écoles primaires et de sixième, créé par le CRDP d'Alsace et l'académie de Strasbourg au début des années 2000. Son objectif est, là encore, de présenter de manière ludique les grands enjeux liés à la santé, à la prévention des risques et à l'apprentissage de la citoyenneté.

Ces différents exemples sont aujourd'hui représentatifs d'une certaine manière d'envisager la découverte de notions en développant des jeux éducatifs destinés à toucher soit un public scolaire, soit un grand public curieux de ces questions. Ces objets sont révélateurs des problématiques éducatives des dernières décennies et de la manière dont était alors envisagée la médiation à une époque où Internet était encore à ses balbutiements. Ils sont représentatifs de l'intérêt historique et du rôle joué par les collections entrant au titre du dépôt légal imprimeur à la BNU. Ils posent aussi des interrogations spécifiques : la bibliothèque maîtrise les conditions nécessaires pour assurer la conservation à long terme des livres. Ces jeux, en revanche, constituent pour elle des objets atypiques, constitués d'éléments (pions, dés, plateaux de jeu, boîtes) et de matières diverses (plastique, carton, papier, métal). Leur conservation pose des questionnements spécifiques et nécessite par conséquent une attention encore plus importante que celle accordée aux autres documents plus traditionnels entrant dans les collections.

Parmi les autres exemples d'objets reçus par le dépôt légal mais ne s'apparentant pas aux livres, citons également les éphémères qui prennent des formes diverses : feuilles volantes,

---

<sup>5</sup> *Le jeu de l'œil*, Strasbourg, CRDP / Musées de Strasbourg, 2006 (coll. BNU, cote MX 75)

<sup>6</sup> *Tous conteurs, le jeu pour créer des contes régionaux et les faire publier*, Bietlenheim, Oriande éditions, 2004 (coll. BNU ; cote MR.115)

<sup>7</sup> *Parcours de santé*, Strasbourg, CRDP / Académie de Strasbourg, 1999 (coll. BNU ; cote STR 003-000319)

calendriers, cartes de vœux, cartons d'invitation, marque-pages, mais aussi emballages de cure-dents ou même de préservatifs. Tel un miroir des activités de notre civilisation, le dépôt légal enregistre, signale et conserve des productions de toutes sortes qui témoignent des activités commerciales de la région. Les tracts, dépliants ou brochures qui entrent dans les collections des bibliothèques sont trop nombreux pour être traités à la pièce : leur nombre dépasse, à la BNU, les 20 000 unités par an. Ils sont traités en recueils sur le modèle des documents d'archives. Tous ces objets couvrent l'ensemble des activités de notre société : vie politique, tourisme, culture, économie, sport ou religion. Cet ensemble documentaire, dont l'utilité immédiate peut sembler dérisoire, n'en constitue pas moins un témoignage de la vie quotidienne. Sa conservation permet de rassembler des ensembles cohérents, susceptibles d'intéresser les futurs chercheurs. Si donc le dépôt légal s'est étendu, depuis ses origines, à l'ensemble des supports de communication, il englobe désormais aussi les sites internet, témoignages de l'évolution médiatique de la société.

### **Retrouver le fait local dans la Toile mondiale : le dépôt légal de l'Internet à la BNU**

En France, le dépôt légal concerne tous les types de publications diffusées sur l'Internet : sites institutionnels ou personnels, revues d'accès gratuit ou payant, blogs, sites commerciaux, plateformes de vidéos ou de livres numériques. Afin d'étendre et d'adapter ses collections d'intérêt régional (dites « alsatiques »), la BNU a engagé ses premières expérimentations de collecte de sites internet d'intérêt local à partir de 2013. L'établissement avait auparavant eu l'occasion de participer à plusieurs reprises aux opérations lancées par la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de diverses campagnes électorales. Les principes de fonctionnement des collectes de sites internet étaient donc bien maîtrisés. Restait à donner une définition et un contour à la constitution d'une collection d'intérêt local au sein d'Internet, dont la vocation est par nature mondiale.

S'appuyant sur les critères employés pour constituer les collections imprimées, l'objectif de la constitution des « alsatiques du web » est par conséquent de conserver une certaine forme d'incarnation de la vie locale alsacienne sur Internet. Différentes thématiques ont été retenues pour remplir cette ambition : vie politique, religion, sport, culture, économie ou environnement. Aujourd'hui, ce sont plus de 300 sites qui sont collectés à intervalles réguliers. On y trouve des sites conçus pour durer, comme les adresses institutionnelles des villes ou des collectivités locales, qui peuvent refléter toutefois les recompositions en cours. Il peut également s'agir de versions numériques d'événements éphémères comme des commémorations : ainsi le récent millénaire de la cathédrale de Strasbourg. Cette collecte à visée locale vient compléter les opérations menées par ailleurs par la BnF à diverses échéances (collectes courantes et annuelles). Elle permet en outre de disposer d'un suivi plus proche du terrain d'étude, assurant une meilleure réactivité pour garantir la conservation de sites qui parfois auraient pu échapper aux robots de l'institution nationale. Cette vigilance est d'autant plus importante, concernant l'Alsace, qu'il existe nombre de domaines localisés en .alsace ou en .eu. En outre, la collecte dématérialisée permet de compléter les acquisitions physiques auxquelles bien des informations peuvent désormais échapper, puisque ne faisant pas l'objet de parutions imprimées. Internet devient en effet le lieu de débats de société qui pourront à l'avenir intéresser des chercheurs. Parmi les exemples locaux récents, citons les discussions concernant les projets d'infrastructures comme le grand contournement ouest de Strasbourg, au sujet duquel les sites web pro- et anti- déroulent leurs argumentaires

sur la Toile. Ce type d'échanges n'ayant pas d'équivalent papier, il s'agit d'une documentation fondamentale dont les bibliothèques doivent s'emparer afin d'en assurer la conservation à long terme.

Cette collecte des « alsatiques du web » est complétée également par la participation de la BNU aux opérations menées durant les campagnes électorales, qui permettent en général d'étendre les sélections documentaires aux réseaux sociaux, devenus les vecteurs les plus importants de la parole des candidats, de leurs partisans et de leurs opposants. Autre apport du dépôt légal de l'Internet : la collecte de la presse quotidienne régionale, que celle-ci existe uniquement en ligne, comme *Rue89 Strasbourg* par exemple, ou qu'elle dispose aussi d'une version papier comme les *Dernières Nouvelles d'Alsace* ou *L'Alsace*. Les versions pdf de chacune des éditions locales de ces derniers titres sont sauvegardées chaque jour depuis 2014. Ce mode de dépôt complète les collections de presse locale de la BNU, constituées depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il remplace désormais les microfilms et complète la conservation de l'exemplaire papier qui se poursuit d'autre part. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un dépôt légal de « non livres », dans la mesure où pour les deux grands titres de presse quotidienne alsaciens, la version électronique correspond à son équivalent physique. Néanmoins, cet exemple permet d'ouvrir la réflexion à la dématérialisation de documents entrés par le dépôt légal. La presse est particulièrement concernée puisque dans le cas de la BNU, elle est entrée dans les collections sous diverses modalités liées à un dépôt obligatoire à partir de 1871. La présence d'un ensemble aussi conséquent a donc permis à l'établissement d'envisager la numérisation de ces documents, un chantier destiné à durer plusieurs années et qui a débuté à partir de 2015. Plusieurs milliers de pages libres de droit ont ainsi déjà pu être numérisées et sont ou seront diffusées sur les bibliothèques numériques numistral.fr et gallica.fr. De fait, cet apport du dépôt légal transformé en document numérique constitue une source importante dont l'accès et la diffusion en ligne faciliteront l'appropriation par les chercheurs. Ces millions de données numériques issues du dépôt légal, qu'elles soient nativement dématérialisées comme les archives de l'Internet ou qu'elles le soient à l'issue d'un processus de numérisation, ouvrent des perspectives d'exploitation par la fouille de données<sup>8</sup>. Mais la masse considérable qu'elles constituent invite aussi à la réflexion quant aux modalités de leur conservation. Des solutions techniques existent afin d'en assurer la pérennité. Mais ces solutions ont aussi leur coût... Il s'agit là d'un enjeu majeur que pose aujourd'hui le dépôt légal au sujet de cette documentation.

Pérennité, diffusion et ouverture à une exploitation de ces sources considérables d'informations constituent désormais l'une des problématiques majeures auxquelles les grandes institutions patrimoniales comme la BNU sont et seront confrontées.

Jérôme Schweitzer

---

<sup>8</sup> La fouille de données consiste à développer des connaissances à partir d'une base importante d'informations. Il s'agit d'utiliser des formules mathématiques pour étudier des ensembles de textes par exemple étudier les sites internet d'actualité pour étudier de quelle manière apparaissent et à quelle vitesse se propagent l'apparition de néologismes.